

DEMANDE PRÊT MATERIEL AU BENEFICE D'UNE ASSOCIATION

(à envoyer à la mairie 3 semaines au moins avant la manifestation)

Association : _____

Représentée par M. / Mme : _____

Adresse _____

☎ : _____ @ _____

Souhaite emprunter pour (nom de la manifestation),
organisé le..... (date et lieu précis de la
manifestation), le matériel suivant :

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Pavie, le _____

Pour l'association,

Nom et qualité du signataire :

.....

Signature :

A renvoyer complété par mail accueil@mairie-pavie.fr ou à déposer en mairie

Rappel des conditions de prêt du matériel communal auprès des associations Paviennes (délibération n° 2011-47) :

- Mise à disposition gratuite ;
- Dépôt d'une caution de 100 € pour toute demande de matériel à donner au responsable des services techniques lors de la remise du matériel ;
- Retour du matériel : contrôle avec le responsable des services techniques et restitution de la caution ; **nous vous rappelons que le matériel prêté doit être rendu propre** ;
- Indemnisation du matériel perdu ou détérioré (chaise et table : 30 € l'unité – Tréteau : 25 € l'unité)

Partie réservée à la Commune :

Demande reçue le :

Matériel disponible

Matériel indisponible